

Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 9 décembre 2013

Présidence: Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Scrutateurs: Marlyse Monney et Laurent Nager

Présents: 78

Majorité: 40

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2013
2. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie
3. Approbation des statuts de l'Association de la piscine de Courtepin (modification)
4. Budget 2014 :
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements :
 - 1) Soulte de fusion du corps des sapeurs-pompiers intercommunal des communes du Haut-Lac (CSPIHL), et crédit y relatif
 - 2) Travaux de modération du trafic (Valtraloc) sur l'axe Cournillens – Misery, et crédit y relatif
 - c) Rapports de la commission financière.
5. Divers.

J.-P. Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, bonsoir,

Après avoir partagé un moment convivial, un thé, un vin chaud et quelques friandises pour la Fenêtre de l'Avent, au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée communale.

Je remercie le Murtenbieter et Les Freiburger Nachrichten représentés par Mme Margrit Kaech et la Liberté représentée par Mme Christine Wullemmin. Je dois excuser Radio FR.

Depuis notre dernière assemblée, la vie de notre commune a été marquée par bien des événements. Je ne m'arrêterai pas sur chacun d'eux mais il y en a un qui mérite de s'y attarder. Après plus d'une année et demie de travaux, notre école a été inaugurée le 17 mai. Comme je le disais lors de cette inauguration, une école est un lieu de rencontres, d'échanges, d'ouverture, de partage et de culture. C'était un plaisir de voir réunis les enfants, les parents et notre population lors de cette fête qui fut une grande réussite. Je tiens ici à remercier le corps enseignant, la commission scolaire et les élèves qui ont tout mis en œuvre pour que cette inauguration soit un moment magique. La grande participation de notre population à cet événement dénote l'importance de ce lieu rassembleur. C'est un atout pour notre commune et pour son image. La réalisation de cet ouvrage démontre que notre commune est attractive et qu'il y fait bon vivre.

Le but du conseil communal est de continuer à tout mettre en œuvre pour que cette réalité persiste et se poursuive dans le temps.

Après ce petit message d'introduction, je déclare cette assemblée ouverte.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 22 novembre 2013, par affichage au pilier public, par le bulletin communal, en tous ménages et également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Je vous prie, lors de vos interventions, d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés.

Scrutateurs :

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Mme Marlyse Monney pour la partie gauche et M. Laurent Nager pour la partie droite et la table du Conseil. Y a-t-il d'autres propositions ? Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. J'invite les

scrutateurs à compter les membres présents et à en communiquer le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour: Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2013

J.-P. Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, et également sur le site internet de notre commune. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarques, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultat du vote : le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Romain Zahno pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie

A. Ratzé présente toutes les modifications du nouveau règlement organique par rapport à l'ancienne version. En outre, le nouveau règlement a été publié dans le bulletin communal qui faisait office de convocation à l'assemblée communale.

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Pierre Magnin : « Quelle est la raison et quelle est l'incidence financière de la création de cette nouvelle Association ? ».

A. Ratzé : « J'y viendrai tout à l'heure, dans les investissements, lorsque je présenterai l'objet soumis dans les investissements. J'expliquerai les raisons de la fusion des corps de sapeurs-pompiers. »

Michel Audergon : « J'estime qu'un jeune en service militaire long ne devrait pas payer la taxe ».

A. Ratzé : « Dans le nouveau règlement, ce cas ne figure effectivement pas dans la liste des dispenses. Mais je prends note et nous pouvons proposer d'ajouter le service militaire de longue durée dans la liste des dispenses. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « C'est en effet une bonne remarque. Je vous propose d'ajouter dans la liste des dispenses, à l'article 5 al. 10, la lettre i, qui mentionnera le service militaire de longue durée. »

La parole n'étant plus demandée nous pouvons passer au vote.

Vote : J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent le nouveau règlement organique du service de défense contre l'incendie, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultat du vote : le règlement organique du service de défense contre l'incendie est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour: Approbation des statuts de l'Association de la piscine de Courtepin (modification)

L. Zizza : « Mesdames, Messieurs, bonsoir, nous avons déjà passé ces statuts en assemblée à deux reprises et j'espère que cela sera la dernière fois ce soir. En fait, les statuts de l'Association de la piscine de Courtepin ont été adoptés par notre assemblée communale en décembre 2012. En avril 2013, nous avons adopté la modification de l'article 1 des statuts suite au retrait des communes de Corminboeuf et Granges-Paccot, qui ne désiraient plus faire partie de l'Association, mais de n'être que locataires. La commune de Granges-Paccot est revenue sur sa décision et souhaite quand-même faire partie de l'Association. C'est pourquoi nous devons encore une fois approuver une modification de l'article 1 qui cite toutes les communes membres. Avez-vous des questions ? »

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

La parole n'est pas demandée.

Vote : J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'Association de la piscine de Courtepin se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultat du vote : la modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

Point 4a de l'ordre du jour: Budget de fonctionnement 2013

Avant de commencer la présentation du budget, j'aimerais vous faire part de quelques informations.

Cette année pour les communes fribourgeoises, Noël est arrivé avant l'heure. En effet, le canton de Fribourg, dans sa grande générosité, a décidé de nous envoyer le Père Noël, pardon le Père Godel, avant l'heure pour nous offrir de belles restrictions budgétaires.

Quel merveilleux cadeau, nous n'en demandions pas tant. Ce présent selon nos autorités cantonales devait être une opération blanche, c'est-à-dire aucune incidence sur les communes.

Je prendrai un seul exemple de ce programme de restriction qui démontre le contraire. La diminution des subventionnements de plus de 2.5 millions de francs. Lorsqu'on sait que bien des postes du budget sont directement liés à ce subventionnement, cette diminution ne peut qu'avoir des répercussions négatives sur la commune car dans les associations de communes la différence entre les charges et les produits est couverte par les communes membres.

En diminuant les subventions, automatiquement cette différence ne peut qu'augmenter et du même coup alourdir les charges de notre budget communal. Ceci n'est qu'un exemple des répercussions de ces mesures d'économies sur l'exercice 2014. Certes il y a aussi les charges liées aux investissements réalisés dans notre commune mais ces charges sont décidées par nos citoyens, qui en profitent directement et non des charges données sur lesquelles nous ne pouvons intervenir.

Afin d'illustrer ces propos je vous propose ce tableau des charges liées de notre commune.

Les quelques exemples en couleurs montrent certains postes avec une forte augmentation par rapport à 2013. Par exemple, la participation aux homes médicalisés passe de 221'000.— à Fr. 261'200.—, la participation aux frais de district pour les soins à domicile passe de Fr. 69'000.— à Fr. 92'200.—, et l'aide matérielle passe de Fr. 91'000.— à Fr. 127'300.—.

Ces chiffres montrent que les charges données, sur lesquelles le Conseil ne peut pas intervenir, passent de Fr. 2'755'880.— en 2013 à Fr. 2'979'733.— en 2014, soit une augmentation de Fr. 223'853.—, ce qui représente en % une augmentation de 8.12 %.

Charges données 2012-2013-2014

	Comptes 2011	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
120.352.10 Participation aux frais du tuteur général	12'424.00	27'778.00	34'150.00	33'600.00
160.351.00 Part. aux dépenses cantonales de la PC	3'465.00	3'373.00	2'700.00	3'100.00
160.352.00 Participation à la PC intercommunale	2'894.00	4'165.00	4'000.00	1'800.00
173.352.00 Participation au plan ORCOC intercommunal		246.00	3'600.00	3'700.00
200.351.00 Participation aux dépenses cantonales pour l'école enfantine	121'686.00	133'516.00	149'200.00	172'000.00
212.351.00 Participation aux dépenses cantonales pour l'école primaire	591'138.00	620'581.00	647'260.00	656'800.00
212.352.00 Participation au groupement scolaire	83'502.00	104'107.00	114'000.00	125'800.00
212.352.10 Participation à l'école secondaire	375'253.00	400'862.00	425'100.00	436'300.00
220.351.00 Participation aux subventions cantonales formation spéciale	11'374.00	12'651.00	12'000.00	12'000.00
220.352.00 Participation aux frais des écoles spécialisées	206'239.00	214'833.00	224'000.00	234'300.00
220.366.00 Contribution cours spéc., logopédie, psychologie	43'121.00	46'177.00	47'100.00	54'200.00
230.351.00 Participation à l'Office cantonal pour la formation professionnelle	23'154.00	21'784.00	22'300.00	21'400.00
300.351.00 Participation aux dépenses du conservatoire	57'427.00	53'848.00	48'500.00	53'500.00
400.352.10 Participation à l'ambulance de district	18'891.00	23'536.00	22'000.00	25'000.00
410.351.00 Participation aux homes médicalisés	189'637.00	236'853.00	221'000.00	261'200.00
440.352.00 Participation aux frais de district pour soins à domicile	37'170.00	62'942.00	69'000.00	92'200.00
440.352.10 Participation pour indemnités forfaitaires maintien à domicile	36'567.00	39'307.00	37'000.00	42'000.00
440.365.00 Cotisation centre puériculture, soins domiciles, Croix-Rouge	5'038.00	5'230.00	5'230.00	5'500.00
540.365.00 Subvention des crèches et garderies privées	31'506.00	36'695.00	38'500.00	30'000.00
540.365.01 Association d'accueil familial de jour	8'653.00	15'566.00	10'000.00	19'000.00
550.351.00 Part. aux dépenses cantonales pour institutions spéciales	312'123.00	348'589.00	361'500.00	377'000.00
560.365.00 Subsidés pour HLM	7'313.00	10'050.00	7'500.00	7'500.00
570.352.00 Participation aux EMS du RSL	0.00	5'898.00	0.00	0.00
570.352.01 Participation au réseau de santé du Lac	45'000.00	0.00	1'600.00	1'700.00
580.351.00 Fonds cantonal de l'emploi	27'399.00	30'733.00	31'000.00	32'000.00
580.351.10 Participation aux avances sur contributions d'entretien	8'040.00	8'573.00	9'000.00	9'500.00
580.351.20 Aide aux victimes d'infractions	1'089.00	1'096.00	1'200.00	2'800.00
580.352.00 Participation aux frais administratifs du service social du Lac	26'982.00	34'046.00	48'100.00	48'100.00
580.352.02 Aide matérielle	76'105.00	78'156.00	91'000.00	127'300.00
580.365.01 Subvention œuvres d'entraide (Pro Intimis...)	2'946.00	3'904.00	2'800.00	2'900.00
650.351.00 Participation au trafic régional	28'275.00	29'533.00	35'600.00	41'533.00
710.352.00 Frais d'exploitation AESC	39'933.00	32'912.00	30'000.00	46'000.00
Total	2'434'344.00	2'647'540.00	2'755'880.00	2'979'732.00
Différences :		213'196.00	108'340.00	223'853.00

Le tableau suivant résume toutes les charges incompressibles que la commune doit supporter. Il y a d'abord toutes les charges données, les amortissements obligatoires, les intérêts, ce qui fait un total de Fr. 3'467'898.—.

① Total :	2'434'344.00	2'647'540.00	2'755'880.00	2'979'733.00
Différences :		213'196.00	108'340.00	223'853.00
② Amortissement obligatoire :	345'727.00	257'754.00	257'754.00	331'065.00
Différences :		-90'973.00	0.00	73'311.00
③ Intérêts :	52'530.00	96'585.00	115'000.00	157'100.00
Différences :		44'055.00	18'415.00	42'100.00
Total des charges non-compressibles : (① + ② + ③)	2'835'601.00	3'001'879.00	3'128'634.00	3'467'898.00
Différence		166'278.00	126'755.00	339'264.00
Attribution de la péréquation des ressources	-389'034.00	-389'034.00	-413'342.00	-428'342.00
Attribution de la péréquation des besoins	-52'314.00	-52'314.00	-56'126.00	-63'679.00
Part impôts sur les véhicules	-140'622.00	-150'106.00	-145'690.00	-117'000.00
Augmentation nette des charges non-compressibles de 2012 à 2014		156'794.00	103'051.00	345'401.00
Total budget des charges	6'923'858.75	6'203'789.65	6'209'718.00	6'803'864.00
en % du budget total des charges non-compressibles	40.95%	48.39%	50.38%	50.97%

Sur toutes ces charges données, le Conseil communal ne peut pas intervenir. Entre 2013 et 2014, le montant total de ces charges est passé de Fr. 2'755'880.— à Fr. 2'979'733.—, soit une augmentation de Fr. 223'853.—, ou 8.12 %.

Les amortissements obligatoires ainsi que les intérêts liés aux investissements que nous avons réalisés sont également des postes auxquels nous ne pouvons nous soustraire.

Si l'on regarde au niveau de ce que l'Etat nous donne, on a l'attribution de la péréquation des ressources qui passe de Fr. 413'342.— à Fr. 428'342.—, soit une augmentation de Fr. 15'000.—, l'attribution de la péréquation des besoins qui passe de Fr. 56'126.— à Fr. 63'679.—, soit une augmentation de Fr. 7'553.—, et nous avons également, suite aux mesures de restrictions économiques, la part sur les impôts sur les véhicules, qui diminue de Fr. 145'690.— à Fr. 117'000.—, soit une diminution de Fr. 28'690.—.

En résumé, si l'on tient compte de toutes les augmentations des charges et toutes les diminutions sur ce que l'Etat nous donne, on arrive à une augmentation nette des charges données et incompressibles, entre 2012 et 2014, de Fr. 345'401.—.

Le total des charges au budget est donc de Fr. 6'803'864.—. En % de ce budget total, les charges non compressibles passent donc de 50.38 % à 50.97 %.

En espérant que ces quelques informations pourront vous aider à comprendre le résultat final du budget 2014, je vais pouvoir passer à la présentation du budget de fonctionnement. Dans cette présentation, je ne m'arrêterai que sur les points nécessitant une information particulière. Si vous avez des questions durant la présentation, n'hésitez pas à m'interrompre. Je vous rappelle que les libellés accompagnés d'un astérisque correspondent aux comptes qui font partie des charges liées ou charges données. »

J.-P. Martinetti présente le détail du budget de fonctionnement à l'écran en commentant divers postes de ce budget, qui présente un excédent de charges de Fr. 273'862.—.

Durant la présentation du budget de fonctionnement, aucune question n'est posée.

J.-P. Martinetti : « Suite à cette présentation, je me permettrai encore quelques considérations :

L'élaboration du budget de cette année a été un vrai souci pour le conseil communal. Malgré toutes les coupes réalisées, comme vous pouvez le constater sur ce tableau, la différence entre les charges et les produits est de 4.19%. La loi cantonale prévoit que si ce taux devait dépasser les 5%, la commune devrait augmenter les impôts. Il faut savoir que la politique fiscale et les baisses d'impôts du canton ces dernières années ne favorisent pas les rentrées fiscales dans les communes. Les mesures d'économies décidées ne vont pas améliorer la situation vu que le canton a décidé de faire des coupes plutôt que d'augmenter les impôts ce qui aurait eu une incidence positive sur les budgets des communes. Le conseil communal a le souci de ne pas vilipender l'argent du contribuable, mais il faut également que nos infrastructures communales soient entretenues, modernisées et que certaines réalisations, routes, trottoirs ou autres, se fassent afin que le patrimoine de notre commune ne soit pas laissé à l'abandon. Nous ne pouvons négliger nos biens communaux et prêter les biens à réaliser, à cause des charges données par l'Etat et nos associations. Le Conseil communal n'a pas de boule de cristal, mais pas besoin d'être devin pour constater que si cette situation devait perdurer, nous n'échapperons pas à une hausse d'impôts dans un avenir très proche... Merci le canton

Suite à ces quelques considérations, j'ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement 2014.

La discussion est ouverte sur le budget de fonctionnement.

La parole n'est pas demandée.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant pas demandée je passe la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler : « La commission financière, composée de MM. Thierry Bigler, Cédric Mouret et Grégoire Deiss, a examiné le budget 2014, elle l'a comparé avec les comptes 2012 et les budgets 2012 et 2013. Elle a reçu toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du budget de fonctionnement 2014 et du budget des investissements 2014. Il est à relever qu'en l'absence des résultats 2013, les produits comme les charges provenant du canton sont soumis à de fortes variations. L'établissement du budget a été opéré de manière prudente tant au niveau des charges, en évitant tout rabatement hypothétique et tout en conservant une progression raisonnable des rentrées fiscales. Le maintien du patrimoine restant est également assuré. Sur cette base, en prenant en considération la réserve de Fr. 50'000.— du Conseil communal et l'attribution aux réserves du produit extraordinaire de Fr. 56'000.— de la subvention « 2^e année école enfantine », l'excédent de charges ne serait que de 2.57 % des produits.

Le budget de fonctionnement 2014, soumis par le Conseil communal, présente des excédents de charges pour Fr. 273'862.—, soit 4.19 % des produits de Fr. 6'530'002.—.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2014. »

Myriam Genoud : « Avant d'accepter ce budget, ne devrait-on pas parler tout d'abord du projet d'investissement concernant les mesures de modération du trafic ? »

J.-P. Martinetti : « Non, parce que la réalisation de ces travaux n'aura aucune incidence sur le budget de fonctionnement 2014. L'incidence d'un investissement sur le fonctionnement ne débute qu'une fois que les travaux sont réalisés, soit peut-être en 2015 ou 2016. »

J.-P. Martinetti : « Puisqu'il n'y a plus de questions, je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2014, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultat du vote : le budget de fonctionnement 2014 est accepté à l'unanimité.

J.-P. Martinetti : « Malgré les temps difficiles, sachez le que Conseil communal mettra tout en œuvre pour que notre commune reste saine et il vous remercie de votre confiance.

Nous pouvons à présent passer au budget des investissements. »

Point 4 b) 1 de l'ordre du jour : Soutle de fusion du corps des sapeurs-pompiers intercommunal des communes du Haut-Lac (CSPIHL), et crédit y relatif

A. Ratzé : « Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons une convention entre les communes de Barberêche, Courtepin, Misery-Courtion, Villarepos et Wallenried qui traite de ce regroupement des corps et il y a une incidence financière que je vais vous présenter maintenant.

Tout d'abord, pour répondre à la question de tout à l'heure de M. Magnin ici présent concernant les objectifs de cette fusion des corps de sapeurs-pompiers, l'un des premiers objectifs est d'assurer des interventions rapides et efficaces en cas d'incendie ou autres sinistres, et cela surtout de jour, car en principe, les membres des corps de sapeurs-pompiers sont sur la commune durant la nuit. Le regroupement facilite donc cette disponibilité en cas d'intervention de jour. Le regroupement facilite aussi la mobilisation des

véhicules de première intervention. La fusion a aussi pour effet d'améliorer les interventions avec matériel respiratoire. Cela permet d'accéder au sinistre en toute sécurité dans les cas d'incendies.

Ce regroupement a aussi pour but de limiter les coûts à court ou moyen terme, par la diminution de l'effectif des différents corps de sapeurs-pompiers et par la diminution et une meilleure rationalisation du matériel et des véhicules d'intervention.

Un autre objectif est de répondre aux nouvelles demandes en matière d'instruction. La mission des sapeurs-pompiers est devenue de plus en plus pointue, en fonction de la diversification des tâches et de l'évolution des moyens engagés. Il s'agit d'une évolution plus ou moins rapide qui nécessite de plus en plus d'instruction dans tous les domaines.

Ces différents objectifs constituent en fait les standards minimaux qui sont prévus dans le projet Fri-fire 2010 qui a été mis sur pied par le Conseil d'Etat en collaboration avec l'ECAB, ceci dans le but d'améliorer, de performer les missions des sapeurs-pompiers. »

A. Ratzé présente à l'écran les chiffres relatifs à cet investissement :

Inventaire du matériel des communes membres au 31.12.2009 :

• Barberêche :	Fr.	79'920.00
• Courtepin :	Fr.	587'508.00
• Misery-Courtion :	Fr.	119'200.00
• Villarepos :	Fr.	26'800.00
• Wallenried :	Fr.	<u>29'700.00</u>

Total : Fr. 843'128.00

La clé de répartition a été négociée dans la convention de fusion

(base : convention de collaboration RSPHL du 3 novembre 2009) :

- 50 % au prorata de la population légale au 31.12.2009
- 50 % au prorata du total de la valeur d'assurance ECAB des immeubles sis sur le territoire de chaque commune au 31.12.2009

Parts en % selon la clé de répartition :

Barberêche :	12 %
Courtepin :	50 %
Misery-Courtion :	22 %
Villarepos :	8 %
Wallenried :	8 %

Nouvelle participation selon convention :

Barberêche :	Fr. 843'000.00	x	12 %	=	Fr. 101'175.35
Courtepin :	Fr. 843'000.00	x	50 %	=	Fr. 421'564.00
Misery-Courtion :	Fr. 843'000.00	x	22 %	=	Fr. 185'488.15
Villarepos :	Fr. 843'000.00	x	8 %	=	Fr. 67'450.25
Wallenried :	Fr. 843'000.00	x	8 %	=	Fr. 67'450.25

Différence due (Soulte) :

Barberêche :	Fr. 101'175.35	-	Fr. 79'920.00	=	Fr. 21'255.35
Courtepin :	Fr. 421'564.00	-	Fr. 587'508.00	=	Fr. - 165'944.00
Misery-Courtion :	Fr. 185'488.15	-	Fr. 119'200.00	=	Fr. 66'288.15
Villarepos :	Fr. 67'450.25	-	Fr. 26'800.00	=	Fr. 40'650.25
Wallenried :	Fr. 67'450.25	-	Fr. 29'700.00	=	<u>Fr. 37'750.25</u>

Total : Fr. 0.00

Frais financiers liés à cet investissement :

Intérêts :	Fr. 66'288.15	x	3 %	=	Fr. 1'988.65
Amortissement :	Fr. 66'288.15	x	15 %	=	<u>Fr. 9'943.20</u>

Total des frais financiers annuels : Fr. 11'931.85

Le financement est assuré par un emprunt.

A. Ratzé : « Je rappelle que nous devons voter un financement plutôt qu'un investissement à proprement parlé, du fait que la convention est signée. La signature de la convention était de la compétence des conseils communaux. C'est donc plutôt sur le mode de financement que l'assemblée doit se prononcer.

En conclusion, je rappelle aussi que la défense incendie est une tâche communale. On ne peut pas y déroger. Pour mémoire, je rappelle juste ici l'article 33 de la Loi sur la police du feu, qui précise que chaque commune a l'obligation d'organiser, d'entretenir, d'instruire à ses frais un service de défense contre l'incendie. Il s'agit donc d'une mission obligatoire de la commune. »

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

La parole n'est pas demandée.

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler : « Lors de la présentation du budget 2014, le montant de l'investissement a été défini à Fr. 68'000.--. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 11'931.85.

Au vu de la faible reportée sur une année dans le compte de fonctionnement alors que ce dernier présente déjà un excédent de charges de Fr. 273'862.—, il est financièrement parlant plus adéquat de passer cet investissement par la compte des investissements que par le compte de fonctionnement. Sur cette base, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 68'000.—. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière. Nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la soulte de fusion du corps des sapeurs-pompiers intercommunal des communes du Haut-Lac (CSPIHL), et crédit y relatif, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultats du vote : cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 4 b) 2 de l'ordre du jour : Travaux de modération du trafic (Valtraloc) sur l'axe Cournillens-Misery, et crédit y relatif

D. Bongard : « Bonsoir,

La circulation est de plus en plus dense sur l'axe Cournillens – Misery. Les camions sont très nombreux et la route n'est pas adaptée à cette forte circulation. Les mesures de vitesse de passage des véhicules que nous effectuons chaque année au moyen du radar informatif du TCS montrent que les vitesses autorisées sont souvent non respectées.

Au village de Cournillens, de nombreux enfants se rendent depuis le quartier Le Marais jusqu'au centre du village pour prendre le bus. Ce cheminement n'est pas suffisamment sécurisé.

Nous devons également améliorer le croisement du centre du village à Cournillens.

Nous constatons une forte demande de la population pour réguler et sécuriser la circulation ainsi que le cheminement des piétons.

Par ailleurs, le tronçon de route depuis la limite communale côté Courtepin et le centre du village de Cournillens est en mauvais état et nécessite des travaux conséquents de réfection. Nous devons également tenir compte de cet aspect.

Travaux prévus :

Le Conseil communal a mandaté le Bureau de prévention des accidents (BPA), qui a effectué une étude de la situation. Compte tenu des nombreux éléments auxquels nous devons tenir compte, nous proposons, d'entente avec le BPA, l'aménagiste et le bureau d'ingénieurs, de réaliser les travaux de régulation du trafic selon le concept « Valtraloc », qui est également préconisé par le Service des ponts et chaussées.

Ces travaux consisteront en des rétrécissements de la chaussée à divers endroits, la pose de « portails d'entrées » de villages, la réalisation d'arrêts de bus sécurisés, la construction de cheminements piétonniers et des restrictions de circulation, notamment à la route du Grenier à Misery.

Le Conseil communal doit également définir un calendrier des travaux en tenant compte du fait que le financement de la réfection de la route à Cournillens est encore en tractation avec les services cantonaux.

Proposition :

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal a décidé de réaliser dans un premier temps l'ensemble des travaux liés à la sécurité (concept Valtraloc).

Les travaux de réfection de la route pourront intervenir plus tard, une fois que la répartition des coûts entre la commune et le canton sera définie. Cette manière de procéder ne pose pas de problèmes au niveau de la réalisation, puisque les éléments de régulation du trafic sont amovibles. »

D. Bongard présente les plans et les emplacements des divers éléments prévus dans le concept Valtraloc, puis il présente les coûts et le mode de financement de cet investissement :

Coûts estimés pour le secteur Cournillens :

Trottoir et cheminement piétonnier :	Fr. 440'000.00
Croisement centre Cournillens :	Fr. 90'000.00
Portails d'entrées et portes intérieures (Valtraloc) :	<u>Fr. 235'000.00</u>
Total :	<u>Fr. 765'000.00</u>

Coûts estimés pour le secteur Misery :

Trottoir :	Fr. 195'000.00
Aménagement route du Grenier :	Fr. 80'000.00
Portails d'entrées et portes intérieures (Valtraloc) :	<u>Fr. 60'000.00</u>
Total :	<u>Fr. 335'000.00</u>

Coûts des travaux pour les secteurs Cournillens et Misery :

Travaux à Cournillens :	Fr. 765'000.00
Travaux à Misery :	<u>Fr. 335'000.00</u>
Total des travaux :	Fr. 1'100'000.00
Divers et imprévus :	Fr. 110'000.00
Droits de passage et indemnités :	Fr. 30'000.00
Honoraires géomètre :	Fr. 20'000.00
Honoraires ingénieur, direction des travaux :	Fr. 220'000.00
TVA 8 % :	<u>Fr. 116'000.00</u>
Total :	<u>Fr. 1'596'000.00</u>
Crédit demandé :	Fr. 1'600'000.00

Frais financiers liés à cet investissement :

Intérêts :	Fr. 1'600'000.00 à 3 % =	Fr. 48'000.00
Amortissement :	Fr. 1'600'000.00 à 4 % =	<u>Fr. 64'000.00</u>
Total des frais financiers annuels :		<u>Fr. 112'000.00</u>

Le financement est assuré par un emprunt.

La discussion est ouverte pour cet investissement.

Michel Audergon : « Au sujet des trottoirs, je constate que vous passez sur des privés alors que nous n'avons jamais été approchés. Et au niveau des travaux, avez-vous réalisé des sondages pour se rendre compte de l'état de la route ? »

D. Bongard : « Au niveau des droits de passage, une partie des surfaces a été acquise dans le cadre des travaux du RPS. Pour les autres surfaces qui seront nécessaires, nous n'avons pas encore pu définir les surfaces exactes à négocier et nous n'avons donc pas eu le temps de contacter les propriétaires concernés jusqu'à présent. C'était une question de timing pour réussir à vous présenter ce projet ce soir. Au niveau de l'état de la route qui est catastrophique, le Service des ponts et chaussées nous a dit que l'axe Misery – Cournillens est classé dans les itinéraires pour les convois exceptionnels. C'est-à-dire qu'il y a une largeur à respecter. Ces tronçons de routes sont en principe à charge du canton. Nous avons donc demandé des précisions au canton qui nous a répondu il y a 15 jours : ils ont décidé de déclasser la route, qui n'est à présent plus classée dans les itinéraires pour convois exceptionnels. En attendant d'être au clair pour la réfection de la route, nous avons donc mis la priorité sur l'aspect de la sécurité. »

Michel Audergon : « Mais le problème du trottoir reste quand-même le même. Je ne vois pas comment vous allez poser du goudron sur de la terre. Je ne vois pas comment vous allez traiter le problème des trottoirs sans régler en même temps la réfection de la route. »

D. Bongard : « Il faut dire que si l'assemblée accepte ces travaux, ils ne vont pas démarrer au 1^{er} janvier. Il y a toutes les autorisations à obtenir. Et d'ici-là, nous en saurons un peu plus au niveau du canton ce qu'il en sera de la route. Quand nous réaliserons les trottoirs, si nous ne traitons pas la route dans le même temps, nous ferons quand-même le coffre du trottoir, et par la suite le coffre de la route. Cela ne pose aucun problème pour la réalisation. »

Marcel Fragnière : « Je suis riverain de la route de Cormérod à Cournillens et j'aimerais savoir de quel côté de la route sera prévu le trottoir ? »

D. Bongard : « Côté ruisseau ».

Myriam Genoud : « La route où j'habite est limitée à 70 km/h. Cette vitesse sera-telle diminuée ? Où sera situé le portail d'entrée ? »

D. Bongard : « La porte d'entrée marque le début de la limitation à 50 km/h. C'est une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas placer la porte d'entrée plus en direction de Misery. »

Myriam Genoud : « A la croisée des chemins du remaniement, il y a l'arrêt du bus scolaire. Les enfants sont au bord de la route et cela pose un grand problème de sécurité. Est-il prévu quelque chose pour sécuriser cette croisée ? »

D. Bongard : « Non. Tous les éléments sont mentionnés sur les plans que nous vous avons montrés. Il n'y a rien de prévu à cette croisée. Nous espérons simplement que les camions passeront par une autre route. »

Myriam Genoud : « Envisagez-vous quelque chose pour sécuriser le secteur où j'habite. Sur ce tronçon les véhicules roulent très fort et nous devrions limiter la vitesse des véhicules. Il y a énormément de poids-lourds et c'est vraiment très dangereux. ».

D. Bongard : « Non. Il n'est rien prévu. On ne peut pas interdire le trafic des poids-lourds. Nous espérons simplement que les éléments de modération du trafic inciteront les camions à passer par une autre route. Par Morat puis Courtepin, au lieu de traverser notre commune. C'est un des buts qui est recherché par la pose de ces éléments. »

Myriam Genoud : « A Granges-Paccot, ils ont interdit le passage des camions. Pourquoi ne pourra-t-on pas faire de même chez nous ? »

D. Bongard : « On ne peut pas faire ça chez nous. »

Myriam Genoud : « Le long de la route où j'habite, la circulation est vraiment très rapide. Il y a les enfants qui doivent cheminer sur cette route et il n'y a pas de trottoirs. Les véhicules vont trop vite et il faudrait absolument imposer une limitation de la vitesse. C'est une question de sécurité. Prévoir des éléments ralentisseurs aussi sur ce tronçon. »

D. Bongard : « On ne peut pas prévoir des interventions partout. On n'est bien obligé de s'arrêter à une place. Il y a un autre phénomène qui est pris en compte, c'est le nombre d'habitations. Les services de l'Etat prennent en compte le nombre et la densité des habitations pour définir les limitations de vitesse. Pour qu'ils acceptent une limitation à 50 km/h, il faudrait des habitations de chaque côté de la route. Donc cela ne sert à rien de faire des projets qui ne seront pas acceptés. »

J.-P. Martinetti : « Juste pour information, il y a quelques années en arrière, nous avons déjà demandé le 50 km/h dès les premières maisons de Cournillens. Cela nous a été refusé. C'est à cette occasion qu'on nous a accordé le 70 km/h. Il y a donc certaines restrictions qui font que le 50 km/h ne peut effectivement pas être mis n'importe où. »

Christian Berset : « Concernant Valtraloc, je constate qu'on parle de Cournillens, qu'on parle de Misery, mais il n'est rien prévu à Cormérod et à Courtion. »

D. Bongard : « A Courtion, nous avons réalisé le trottoir jusqu'à l'école. »

Christian Berset : « Oui, mais si je prends par exemple le virage qui se trouve près du Café à Cormérod, les enfants à partir de l'entrée du village, il n'y a pas de trottoir et une très mauvaise visibilité et je vous garantis que les gens ne respectent pas du tout le 50 km/h. Les gens qui ont fait l'analyse auraient quand-même pu tenir compte de ce secteur. »

D. Bongard : « L'analyse ne s'est pas faite au niveau de Cormérod. C'est une question de priorités. On ne peut pas comparer la circulation qu'il y a à Cormérod et celle que nous avons sur l'axe Misery – Cournillens. C'est totalement différent. C'est pour ça que la priorité est donnée sur l'axe Misery – Cournillens. C'est là qu'il y a vraiment un problème de circulation. »

Christian Berset : « D'accord, mais n'est-il pas possible de dire que les bus scolaires s'arrêtent au bas de Corterin au lieu d'un arrêt seulement au centre du village ? Parce que là, il n'y a absolument aucune sécurité. »

D. Bongard : « Au niveau des arrêts de bus, je ne peux pas vous répondre. Laurence Zizza pourra peut-être apporter des précisions. »

L. Zizza : « Il est clair que les trajets des bus scolaires ont toujours été d'école à école. Bien sûr, les bus scolaires passent devant Corterin. Je comprends. Mais si on s'arrête au bas de Corterain, pourquoi ne s'arrêterions-nous pas aussi au centre du village, ou à l'entrée du village direction Courtepin ? Le problème des trajets des bus scolaires est déjà à l'heure actuelle pas gérable. Et si on multiplie les arrêts, nous n'arrivons plus à assurer un horaire. Le bus fait 2 allers-retours jusqu'à Cormérod, plus Misery. Ce n'est pas possible. Sinon, nous devrions faire lever les enfants encore $\frac{1}{4}$ d'heure plus vite si nous devons encore prévoir des arrêts supplémentaires. C'est donc un problème de temps et on ne peut pas multiplier les arrêts à l'infini, parce qu'on ferait partir les enfants de la maison à 7 h moins le quart. Mais il est vrai que d'après la loi, le trajet est toujours d'école à école. »

Marlyse Monney : « Par rapport à l'arrêt de bus situé à la croisée des chemins de remaniement à Cournillens, cet arrêt n'est pas définitif. Il se trouve qu'il y avait plusieurs petits enfants dans le secteur et cet arrêt a été décidé, exceptionnellement et de manière provisoire par la commission scolaire. Cela n'est pas du tout acquis. Les parents avaient été informés de cette situation. Mais j'ai une autre question concernant le rétrécissement de la chaussée prévue devant l'école de Cournillens. A cet endroit, le bus TPF ne repart immédiatement. Souvent, il attend l'heure de départ de la course suivante. »

D. Bongard : « Oui, les TPF ont été consultés dans le cadre de la préparation de ce projet. Le bus va s'arrêter sur la chaussée, comme c'est prévu, puis il tournera sur la place devant l'école et pourra stationner sur cette place. D'ailleurs, les TPF préconisent de prévoir l'arrêt sur la chaussée, avec la circulation qui reste bloquée derrière le bus. »

Albert Brand : « Concernant les entrées de village, je constate qu'elles ne sont pas éclairées. Il y a pas mal de brouillard ces jours. N'est-ce pas dangereux ? Et qu'en est-il du projet de giratoire à Cournillens qui avait été discuté à l'époque ? »

D. Bongard : « Au niveau du rond-point, ce n'est plus d'actualité vu la situation du carrefour. Autant le BPA que les auteurs du projet Valtraloc sont tout à fait contre, car il n'y a pas assez de place et la circulation n'est pas assez homogène de chaque côté. Concernant l'éclairage des portails d'entrée, il n'a jamais été question de les éclairer, car les signalisations sont réfléchissantes et cela ne pose aucun problème. Il y a aussi la responsabilité des conducteurs. D'ailleurs, l'éclairage public est éteint une partie de la nuit. »

Georges Pignolet : « Est-ce que les rétrécissements permettront aux véhicules de se croiser ? »

D. Bongard : « Les portes d'entrées auront 5 m de largeur. 2 voitures pourront donc se croiser. Les portes intérieures seront plus étroites, ce qui fait qu'un des véhicules devra s'arrêter. Par contre, les camions ne pourront pas se croiser. »

Georges Pignolet : « Avant de prévoir les emplacements de ces portes intérieures, vous n'avez pas contacté les propriétaires et les habitants vivant à proximité qui seront dérangés la nuit par les ralentissements et les accélérations des véhicules. »

D. Bongard : « Il faut bien penser que durant la nuit, la circulation est minime. Pour qu'un véhicule s'arrête, il faut qu'il y ait 2 véhicules face à face. S'il n'y a qu'un véhicule, il n'a pas besoin de ralentir. »

Georges Pignolet : « A la route de Cournillens, il y a beaucoup de circulation, et cela jour et nuit. Les derniers camions passent jusqu'à 22 heures et les premiers camions passent déjà dès 2 heures du matin et les automobilistes qui se rendent au travail passent aussi très tôt. Il y aurait moins de problèmes si les voisins étaient contactés avant tout. »

D. Bongard : « Le concept est étudié pour éviter tous ces problèmes liés aux camions. On a l'espoir que ces camions passent ailleurs. Mais il n'y a pas de miracle. Si on réalise des ralentisseurs, il faut accepter les nuisances que cela provoque. Soit on accepte que la circulation soit trop rapide, soit on accepte un peu les nuisances au niveau du bruit. Mais il n'y a pas de solution miracle. »

Georges Pignolet : « Si il y a des solutions. Il fallait commencer par contacter les voisins et on aurait trouvé des solutions pour les emplacements de ces ralentisseurs. »

D. Bongard : « Les emplacements des ralentisseurs sont étudiés. Ils ne sont pas placés au hasard. On ne peut pas placer un portail d'entrée, et ensuite qu'une seule porte intérieure. Cela ne serait pas accepté. Il doit y avoir une continuité des éléments. »

Georges Pignolet : « Je suis tout à fait d'accord, mais on pourrait déplacer une porte de 20, 30 ou 50 mètres. »

D. Bongard : « Ah oui, et la placer plutôt en face du voisin ! »

Rires

Urs Kaeser : « Je ne pense pas que le principe Valtraloc incitera les camionneurs à passer ailleurs. Et je ne pense pas non plus que les portes inciteront les voitures à rouler moins vite. Mais si nous imposons une limitation du tonnage à 25 tonnes, les gros camions ne pourraient plus passer. Et cela pour le prix d'un panneau. »

D. Bongard : « Le concept Valtraloc a pour but de diminuer aussi visuellement la largeur de la chaussée. Et l'expérience montre qu'automatiquement, les automobilistes ralentissent. »

Véronique Jungo : « J'aimerais remercier la commune pour ce projet. Je trouve qu'on a été entendu et même si il y aura toujours des gens qui seront mécontents, c'est très bien de mettre les choses en ordre. »

Pierre Magnin : « Sur l'axe Misery – Courtepin, qui est une route communale, il y a beaucoup de circulation de transit. Qu'en est-il des discussions avec le canton sur les frais d'entretien ? A mon avis, cette route est en très mauvais état et je doute que ces entrées de villages empêcheront les camions de passer. Par contre, à Granges-Paccot, ils ont 2 routes communales qui sont interdites aux camions. Pourquoi eux y arrivent et nous n'y arrivons pas ? »

J.-P. Martinetti : « Concernant Granges-Paccot, il y avait eu un accident très grave. Heureusement, à Misery-Courtion, nous n'avons pas eu à déplorer la mort d'un enfant. Je ne pense pas qu'il faille en tuer dans le but d'obtenir l'interdiction des camions. C'est donc suite à cet événement que Granges-Paccot a pu obtenir ces interdictions. Mais je doute fort que les mêmes mesures soient mises en place sur nos routes communales. Concernant les portes d'entrées et autres infrastructures selon le concept Valtraloc, je rappelle que le projet a été préparé par des spécialistes qui ont conçu de tels projets un peu partout en Suisse. Donc je pense que ces gens connaissent leur métier. Notre but est de diminuer la vitesse, de rendre la circulation un peu plus contraignante. Si vous voulez qu'on enlève les portes d'entrées, le but ne sera pas atteint. A propos de l'axe Misery – Cournillens, nous sommes en effet en pourparlers avec le canton. La loi sur les routes, qui date de 1967, stipule que normalement, les routes qui sont utilisées pour les convois exceptionnels sont des routes cantonales. La commune avait déjà à plusieurs reprises tenté de faire reprendre cette route et la faire entretenir par le canton, sans résultat. C'est dans le cadre de la préparation du dossier que nous discutons ce soir que le canton nous a rendu attentif au classement de cette route dans les itinéraires pour convois exceptionnels et que nous devons tenir compte de certaines restrictions, notamment au niveau des largeurs, etc. Et c'est en étudiant la loi que nous avons constaté que normalement, ces routes pour convois exceptionnels devaient être cantonales, et cela depuis 1994, année à partir de laquelle les convois exceptionnels passent par chez nous. Nous sommes donc actuellement en pourparlers avec le canton et je n'ai pour l'instant pas davantage d'informations à ce sujet. »

Pierre Magnin : « le canton déclassé cette route qui aurait dû être cantonale. Maintenant, elle doit effectivement à nouveau être communale et les frais sont pour nous. Merci le canton ! »

J.-P. Martinetti : « Je ne suis pas le canton. »

Michel Audergon : « J'espère quand-même que la commune prendra soin d'être sûre que cette route n'est plus classée dans les itinéraires pour convois exceptionnels. »

D. Bongard : « Elle n'est plus classée pour les transports exceptionnels. Nous avons reçu la confirmation. »

Albert Brand : « Je trouve bien les trottoirs, mais pourquoi pas comme dit Urs de limiter le poids des camions à 28 tonnes ? Le projet de trottoirs et tout, c'est bien, mais j'ai des doutes que les travaux prévus diminuent le nombre de passage de camions. »

D. Bongard : « Tout le concept a été étudié par des spécialistes qui ont l'habitude de faire cela et il y avait quand-même une forte demande de la population pour limiter la vitesse. Mais on va quand-même demander s'il y a possibilité de limiter le tonnage au niveau de ce pont à Cournillens. »

Georges Pignolet : Y a-t-il eu un comptage des véhicules sur la route de Cournillens ? Combien de véhicules passent chaque jour ? »

D. Bongard : « Il y a eu un comptage, mais je ne connais pas la statistique par cœur. »

Georges Pignolet : « Je peux dire que lorsqu'il y avait le radar du TCS, il y avait des enfants dans le quartier qui couraient pour voir quelle était leur vitesse. Je l'ai même fait moi-même. »

Rires.

Maurice Aeby : « Au sujet de la ligne blanche, est-il vrai qu'elle ne sera plus marquée sur les routes communales ? »

D. Bongard : « Dans les villages, les ponts et chaussées ne veulent plus qu'on marque les lignes blanches. Ils estiment qu'en l'absence de ligne blanche, on roule moins vite.

Maurice Aeby : « Avec le brouillard, c'est vraiment dangereux sans la ligne blanche. En son temps, on avait dû choisir entre une bordure et la ligne blanche. Et on avait choisit la ligne blanche. Et maintenant, elle n'est plus marquée. Il y a un grand problème de vitesse sur cette route, même quand il y a du brouillard. »

D. Bongard : « Les gens doivent adapter leur vitesse aux conditions météorologiques. »

Maurice Aeby : « Il faudrait une ligne continue devant chez moi. Parce qu'il arrive que des véhicules passent à 100 km/h. Je ne sais pas si dans le cadre Valtraloc quelque-chose est prévu devant chez moi. Et puis il y a la croisée des chemins du remaniement. C'est dangereux. En tous cas, il y a quelque-chose à faire. Maintenant, c'est limité à 70 km/h et les voitures passent à 80 ou plus. Il faudrait limiter à 50 ou 60. »

D. Bongard : « Il n'y a rien de prévu à cet endroit au niveau du concept Valtraloc. Il faut dire que l'endroit est décentré par rapport au centre du village. Mais on peut poser la question concernant la ligne continue. Et il faut dire aussi qu'on n'y peut rien si les gens ne respectent pas les limitations de vitesse. Mais on va poser la question pour la ligne continue. »

Pierre Magnin : « Le 70 km commence près de chez Maurice Aeby, mais ne pourrait-on pas déplacer le début de cette limitation avant la croisée située plus loin direction Misery ? Cela serait justifié, parce que cela obligerait les véhicules à ralentir avec cette croisée. »

D. Bongard : « On peut faire toutes les demandes qu'on veut, mais elles ne sont pas acceptées. »

J.-P. Martinetti : « Nous parlons de limitations de vitesse mais nous nous éloignons quelque peu du sujet. Nous avons déjà parlé des limitations de vitesse l'année passée. Et même si nous limitons la vitesse à 50 km/h, il y aura toujours des automobilistes qui rouleront plus vite. Comme tu le disais tout à l'heure, il est vrai que c'est plus dangereux quand il y a du brouillard, mais les automobilistes doivent adapter leur vitesse aux conditions. Ils doivent se responsabiliser. Quand ils auront percuté 3 fois la porte d'entrée, ils comprendront peut-être qu'il y a une porte d'entrée ! On ne peut pas transformer notre village en un secteur hyper-sécurisé. Donc essayons maintenant de revenir à notre projet et ne pas se perdre dans des discussions sur les limitations de vitesse. »

La parole n'est plus demandée.

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler : « Lors de la présentation du budget 2014, le montant de l'investissement est de Fr. 1'600'000.— (y compris TVA). L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 112'000.—.

Position de la commission financière : selon l'article 97 al. 2 de la loi sur les communes, la commission financière fait rapport à l'assemblée communale et donne un préavis sous l'angle de l'engagement financier uniquement.

Bien que les charges et les produits fiscaux du budget 2014 ont été mis en place de manière sécuritaire, l'absence en 2014 de mesures visant à couvrir l'excédent de charges de Fr. 273'862.— ne peut pas prétendre donner valablement une assise financière positive pour le prochain budget 2015.

Sur la base du budget 2014 et sans modification au niveau des charges et des produits, la mise en place de cet investissement portera le ratio entre l'excédent budgétaire et le total des produits en dessus de 5 %, avec pour conséquence le devoir de mise en place de mesures sur le budget 2015 (réduction des prestations et économies dans le budget de fonctionnement ou la couverture de l'excédent par une augmentation des produits fiscaux).

Au vu de ce qui précède, il n'est pas de notre ressort de juger de la nécessité dudit projet, mais de mettre en garde l'assemblée des répercussions financières que son acceptation implique.

En effet, cet investissement aboutira à une charge financière de Fr. 112'000.— sur l'exercice 2015. Dès lors, sous l'angle financier uniquement et tout en conservant la structure actuelle des charges et des produits fiscaux, la commission financière ne peut que rendre un préavis négatif sur l'investissement et le crédit y relatif de Fr. 1'600'000.—. »

J.-P. Martinetti : « Merci à la commission financière pour son rapport. Vous avez maintenant toutes les informations pour vous forger une opinion. Pour le Conseil communal, ces infrastructures sont importantes et il constate qu'elles sont demandées depuis de nombreuses années par la population. Mais c'est à vous maintenant de vous prononcer sur

le refus ou l'acceptation de ce projet. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les travaux de modération du trafic (Valtraloc) sur l'axe Cournillens-Misery, et crédit y relatif tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultats du vote : cet investissement est accepté par 61 voix pour 6 voix contre et 2 abstentions.

Je remercie mes collègues pour leurs présentations et vous, citoyennes et citoyens, qui avez accepté ce soir des investissements pour Fr. 1'668'000.-- afin de pouvoir continuer à améliorer les infrastructures et installations de notre commune et la qualité de vie de notre population. Je vous remercie.

Nous pouvons à présent passer au point 5 de l'ordre du jour : les divers. »

Point 5 de l'ordre du jour : divers

J.-P. Martinetti : « Le Conseil communal n'ayant pas de divers, la parole est à vous. »

Pierre Magnin : « J'aimerais juste savoir pour quand peut-on espérer avoir une communication relative au décompte final de l'agrandissement de l'école de Courtion ? »

J.-P. Martinetti : « A l'assemblée de printemps. Mais les nouvelles sont bonnes ! »

Claire Berset : « J'aimerais faire un peu de publicité : il y a de plus en plus de circulation, mais il y a aussi beaucoup plus de bus qui parcourent nos villages. Il y a peu de monde dans ces bus. Avec un abonnement demi-tarif, l'aller-retour coûte Fr. 7.— et il n'y a pas de frais de stationnement. Donc je fais un peu de publicité pour les transports publics. »

Jean-Paul Mutombo : « J'aimerais aborder un problème de sécurité. Je me rends au travail vers 04 heures du matin. et au fond de la route des Grands-Prés, il fait vraiment très noir. On y voit rien. Il faudrait davantage d'éclairage public. Je trouve que c'est très dangereux. »

J.-P. Martinetti : « La commune avait décidé il y a quelque temps d'éteindre l'éclairage public de 01h00 à 05h00, afin de faire des économies d'énergie. Donc voilà pourquoi l'éclairage public est éteint durant cette période de la nuit. Il y a tout un projet qui se met en place au niveau cantonal concernant les économies d'énergie et nous allons de plus en plus vers ce genre de situations. »

Jean-Paul Mutombo : « Mais il y a un problème de sécurité. Il y a la forêt toute proche et on ne sait pas qui on peut rencontrer. C'est très insécurisant. »

J.-P. Martinetti : « Je vous rassure, nous habitons une commune qui est très bien habitée. Il n'y a aucun souci. »

R. Aeby : « Votre question est très bonne, Monsieur, et nous l'avions un peu anticipée. Je vous présente ici un résumé des informations suite à notre décision de passer à un éclairage public restreint durant la nuit. Cette information montre les incidences au niveau de l'économie d'énergie, mais aussi au niveau financier, car ce qui intéresse surtout la commune, c'est bien l'aspect des économies financières. Cette extinction de l'éclairage public de 01h00 à 05h00 génère donc une économie d'énergie de 34 %. Bien sûr, nous l'avons vu, il y a aussi des nuisances, mais ici, on gagne autant sur l'énergie qui n'est pas consommée, que sur les finances communales. Alors nous sommes 2 fois gagnants. »

Louis Schouwey : « Qu'en est-il des éoliennes ? »

J.-P. Martinetti : « ça brasse de l'air !

Rires.

Plus sérieusement : le projet se poursuit et nous sommes actuellement toujours dans l'attente du permis de construire pour la pose du mât de mesure des vents. Dès que ce permis sera établi, le mât sera posé et les mesures pourront débuter. »

Jeannette Aeby : « Au virage du restaurant de la Charrue, ne serait-il pas possible de placer des éléments réfléchissants pour éviter que des véhicules ne terminent leur route dans le jardin de la maison Minguely ? »

J.-P. Martinetti : « Non, il ne peut pas y avoir une exception dans l'extinction nocturne de l'éclairage public. On ne peut pas éteindre un candélabre, puis en allumer un autre, et éteindre le suivant. »

Jeannette Aeby : « Je ne demande pas un éclairage, mais des éléments qui réfléchissent la lumière des phares des voitures. »

J.-P. Martinetti : « J'avais mal compris. Excusez-moi. Alors oui, c'est effectivement possible. Nous prenons note de cette proposition. »

La parole n'est plus demandée dans les divers.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant plus demandée, avant de clore cette assemblée je voudrais remercier particulièrement une personne ayant œuvré au sein du Conseil communal durant presque 10 ans. Vous l'aurez certainement deviné, il s'agit de Marlyse Monney.

Chère Marlyse,

Que dire de ce personnage atypique qui a égayé la vie du conseil communal pendant toutes ces années. Comme tu aimes souvent à le relever « Après t'être faite prendre dans la cuisine par Dani et Laurent », en tout bien tout honneur il va de soi, convaincue, tu rejoins le conseil communal en 2004 pour prendre le dicastère des écoles laissé libre en cours de législature. Pas le plus facile des dicastères, travailler avec le corps enseignant n'est pas chose facile, et j'en connais un rayon... Partie normalement pour 2 ans, apparemment la mission te plaît car tu remplies en 2007 puis en 2011. Durant toutes ces années, tu as su insuffler dans notre école une ambiance saine et constructive même si certains dossiers n'étaient pas toujours faciles à traiter. La preuve en est que pour les élèves tu n'étais pas la présidente de la commission scolaire mais... « Madame chocolat ». En faisant partie de la commission de bâtisse pour la réalisation du nouveau bâtiment scolaire, tu t'es également investie pour que cette école se développe et devienne ce qu'elle est aujourd'hui. Toujours là pour faire le lien entre le conseil la commission de bâtisse et le corps enseignant, tes qualités humaines ont fait que cette réalisation se passe dans les meilleures conditions.

Mais ta personnalité va bien au-delà de ton dicastère. Ton franc parlé, ta franchise et ton investissement ont été un atout indéniable pour notre commune durant toutes ces années. Reine de l'organisation, je ne citerai pas toutes les manifestations que tu as mises sur pieds qui vont du simple apéro jusqu'à l'inauguration de notre école. Même si tout se mettait en place au dernier moment (tranquille tout sera prêt, sinon on improvisera... Marlyse dixit), même si parfois certaines surprises de dernières minutes comme la commande de canapé lors de l'inauguration venaient gripper le déroulement, avec toi pas de soucis... Il y avait toujours une solution.

Bonne vivante, souriante et toujours optimiste, ces années passées en ta compagnie sont de souvenirs tous plus épiques les uns que les autres... comme pour n'en citer qu'un, « la percée du vin jaune chez nos amis de Voiteur » un moment de pur bonheur.

Au sein du conseil, tu as su apporter un certain dynamisme et une vision fraîche et innovante, même si parfois il fallait rester ZEN...

Merci Marlyse pour tout ce que tu as apporté à notre commune. Tu as décidé de mettre un terme à ta carrière communale non parce que tu en avais assez mais malheureusement ta profession et ton futur déménagement ont fait que tu n'avais plus que le choix de démissionner.

Pour terminer, je vais reprendre la citation de la dernière page de La Liberté que tu as lue lors de ta dernière assemblée de ce côté de la table : « Tout homme qui dirige ou qui fait quelque chose a contre lui tous ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande majorité des gens qui sont d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout ».

Merci Marlyse de faire partie des personnes qui ont eu le courage de faire quelque chose pour la communauté.

Chère Marlyse... je te souhaite plein de succès et de plaisir pour la suite de ta vie et surtout... ne change pas !

Des fleurs et une attention du Conseil communal sont remises à Marlyse Monney.

Applaudissements.

J'aimerais, au terme de cette assemblée et de cette année, remercier mes collègues du Conseil communal qui m'épaulent durant toute l'année. C'est une chance en tant que syndic de pouvoir compter sur un conseil uni et dynamique, sans oublier l'ensemble du personnel communal pour le travail qu'ils accomplissent durant toute l'année.

Je crois qu'ils méritent également nos applaudissements.

Applaudissements.

Mes remerciements vont également bien sûr aux membres de toutes les commissions, des concierges, au personnel de l'édilité et à toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre. Toutes ces personnes œuvrent pour notre commune méritent nos applaudissements.

Applaudissements.

J'aimerais également dire un grand merci à Nicole Joye et Sabine Haymoz qui ont préparé pour le Conseil communal la Fenêtre de l'Avent de ce soir. Elles méritent elles aussi vos applaudissements.

Applaudissements.

Pour terminer, merci à la presse, et un grand merci à vous pour votre participation à cette assemblée et pour la confiance, encore une fois, que vous nous avez témoignée en acceptant les divers projets proposés.

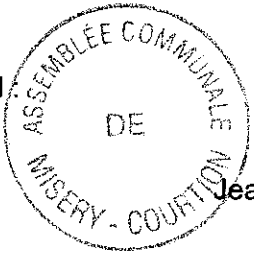
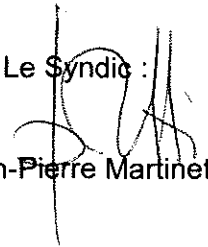
Nous vous invitons au traditionnel verre de l'amitié qui vous sera servi par mes collègues du Conseil communal.

Ne me reste plus qu'à vous souhaiter, à vous, à vos proches et à vos familles, un joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et vous adresser mes meilleurs vœux et ceux du Conseil communal pour l'an nouveau.

Merci, l'assemblée est levée. »

L'assemblée est levée à 22h15.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Secr. communal		Le Syndic :
		
Romain Zahno		Jean-Pierre Martinetti